

Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;  
Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;  
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;  
Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;  
Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;  
Vu le décret n° 2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu la requête de l'intéressée et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville» n° 4912 du mercredi 18 décembre 2024 ;

Vu le défaut d'opposition,

Arrête :

Article premier : Mlle **NGUELE-APOKO (Germelia Emmanuelle)** de nationalité congolaise née le 28 octobre 2007 à Brazzaville, fille de **MOUKOLO BOUYA Claude Marhel** et de **NGUELE APOKO (Georgia)**, est autorisée à changer son nom patronymique actuel.

Article 2 : Mlle **NGUELE-APOKO (Germelia Emmanuelle)** s'appellera désormais **MOUKOLO NGUELE (Germelia Emmanuelle)**.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Talangaï enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 2 septembre 2025

Aimé Ange Wilifrid BININGA

## CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

**Arrêté n° 3497 du 2 septembre 2025**  
portant changement de nom de Mlle **NGUELE APOKO (Germelia Emmanuelle)**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
des droits humains et de la promotion  
des peuples autochtones,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;